

PROGRAMME DES COÛTS INDIRECTS DU FÉDÉRAL

Dans le cadre de la reddition de compte institutionnelle sur l'utilisation des frais indirects obtenus grâce au *Programme des coûts indirects*, depuis le 30 juin 2012, les établissements qui bénéficient d'une subvention dans le cadre de ce Programme doivent s'assujettir à une règle de divulgation publique. Ce présent document expose les trois éléments d'information que sont la définition des coûts indirects, la description du programme des coûts indirects et l'utilisation des fonds ainsi que les retombées du Programme.

Définition des coûts indirects

Les coûts indirects de la recherche renvoient aux frais de services généraux de l'Université, tels ceux relatifs à l'utilisation des infrastructures de recherche (ex. : frais d'électricité, de chauffage, de la téléphonie, d'Internet) destinées aux chercheurs, aux étudiants chercheurs ainsi qu'à leur personnel professionnel et technique. Ils concernent également les ressources documentaires électroniques ou autres disponibles dans les bibliothèques, le soutien du personnel du service des finances, de la direction scientifique, etc.

Description du programme des coûts indirects et utilisation des fonds

Le *Programme des coûts indirects* (le Programme) a été mis en place en 2003 dans le but de soutenir une partie des coûts indirects associés aux recherches subventionnées par le gouvernement fédéral et que l'INRS doit assumer. Pour plus d'informations concernant le programme, veuillez consulter le site Web suivant :

<http://www.indirectcosts.gc.ca/home-accueil-fra.aspx>

Le Programme permet au gouvernement fédéral de renforcer les investissements réalisés dans ce cadre en aidant les universités à mener les projets financés dans des installations de calibre international avec le meilleur matériel et le meilleur soutien administratif qui soient. La réalisation de cet objectif et l'utilisation de la subvention passe, entre autres, par le soutien de certaines catégories de dépenses telles:

1. Installations (ex. : rénovation et entretiens des locaux de recherche);
2. Ressources (ex. : acquisitions, abonnements électroniques ou autres de la bibliothèque);
3. Gestion et administration (ex. : soutien administratif aux activités de recherche);
4. Exigences réglementaires et normes d'agrément (ex. : soutien aux activités du comité d'éthique de l'établissement);
5. Propriété intellectuelle (ex. : administration des demandes de brevets et des ententes de partenariats).

Parmi ces catégories, l'INRS a identifié deux secteurs prioritaires, à savoir les installations ainsi que la gestion et l'administration. Les dépenses effectuées dans ces deux catégories le sont conformément aux dépenses admissibles identifiées par le Programme.

Installations

Au cours des cinq dernières années, l'INRS consacre une moyenne de 46 % du financement de ce Programme pour assurer un soutien à nos installations de recherche. Les infrastructures de recherche pour une institution comme l'INRS sont essentielles pour sa mission de recherche, d'enseignement et de formation de chercheurs. Il demeure important que les installations en place soient adéquates pour d'abord attirer la clientèle visée. Elles doivent aussi être entretenues pour ralentir leur vieillissement et garantir leur conformité en fonction des besoins en recherche, et ce, en assurant la sécurité des usagers.

Gestion et administration

L'autre portion du financement (54 % en moyenne au cours des cinq dernières années) est utilisée dans le cadre de la gestion et de l'administration de la recherche universitaire. Une grande part de cette catégorie est reliée aux dépenses pour les ressources humaines. Étant une institution de petite taille, nous avons la possibilité de réagir promptement face aux nouveaux défis et pouvons facilement établir des liens et un suivi complet des projets de recherche en cours avec les professeurs-chercheurs. Il nous faut cependant travailler avec des outils efficaces, des gens compétents et bien formés pour un suivi adéquat. Ce financement est une contribution et un soutien nécessaire pour une gestion efficace de la recherche.

Retombées du programme

Répercussion générale

Pour l'INRS, deux éléments sont les moteurs du développement de la recherche : la présence de professeurs de haut niveau et la mise en place d'infrastructures de calibre international. La possibilité d'avoir un soutien des installations couvert en partie par la subvention des coûts indirects permet l'implantation d'un environnement hautement compétitif. Ceci se répercute directement sur l'embauche des professeurs et par la suite, sur le recrutement étudiant. La mission de l'INRS en étant une de recherche et de formation, l'attrait qu'apporte des équipements de qualité et à la fine pointe de la technologie ne peut qu'enrichir notre corps professoral et nos cohortes étudiantes qui font partie des meilleurs. Depuis la mise en application du Programme, l'INRS a su utiliser efficacement l'appui que celui-ci offre pour assurer des retombées directement en lien avec la recherche effectuée dans ses murs.

Répercussion particulière du Programme

La mise en place d'outils pour assurer un suivi adéquat des processus internes ainsi que des règles de conformité et de gestion dictées principalement par les organismes subventionnaires, sont devenues essentielles. Le Programme a servi dans la dernière année ainsi que pour l'année à venir, à mettre en place un système financier pour la programmation des immobilisations améliorant ainsi le contrôle interne ainsi que le suivi de la conformité des politiques gouvernementales.

Conclusion

Ce Programme joue un rôle essentiel à l'INRS. Son apport au soutien à la recherche reste indispensable pour assurer un environnement compétitif et à la hauteur des attentes d'une institution universitaire de classe internationale.